

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTE  
MENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 17 novembre 2016

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille seize-----

et le 17 novembre-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

09/11/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
09/11/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,  
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LABEYRIE  
Nicolas, LANSMANT Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, DESPAX Nelly,  
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre.  
Excusés : Mme DAL BEN Carine, M. CASTAY Jean-Marc

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Fixation des attributions de compensation définitives pour 2015  
sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des  
charges transférées et en application de la clause de revoyure*

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015.03.08 du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2015 portant « Attributions de compensation : modifications suite à création du Centre Intercommunal d'Action Sociale ». Cette dernière avait fixé les montants des attributions de compensation pour 2015 suite au calcul des nouvelles charges transférées et également approuvé une clause de revoyure, permettant la révision de ces mêmes attributions de compensations afin d'intégrer d'éventuelles corrections d'évaluations des charges transférées.

En application de cette clause de revoyure et, compte tenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 5 septembre 2016 ci-annexé faisant apparaître des modifications d'évaluations des charges transférées, les montants définitifs pour les Attributions de Compensation 2015 sont établis.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la délibération en date du 16 septembre 2016 portant Attributions de compensation avec les montants tels qu'indiqués ci-dessous.

<b>COMMUNES</b>	<b>Attributions de Compensation 2015 définitives</b>
BEUCAIRE SUR BAISE	-45 071,64
BEAUMONT	-13 904,81
BERAUT	<b>15 999,72</b>
BLAZIERT	-20 954,17
CASSAIGNE	-4 390,12
CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	-17 385,75
CAUSSENS	35 558,46
CAZENEUVE	-16 980,17
CONDOM	<b>879 435,73</b>
FOURCES	-6 377,99
GAZAPOUY	<b>13 431,45</b>
LABARRERE	-36 388,29
LAGARDERE	-4 930,44
LAGRAULET DU GERS	-41 253,10
LARRESSINGLE	-9 962,72
LARROQUE SAINT SERVIN	-36 296,02
LARROQUE SUR L'OSSE	-28 063,84
LAURAET	<b>29 004,18</b>
LIGARDES	-4 611,26
MAIGNAUT TAUZIA	-14 442,42
MANSENCOME	-12 351,47
MONTREAL-DU-GERS	<b>59 139,28</b>
MOUCHAN	-24 135,23
ROQUEPINE	-10 280,89
SAINT-ORENS-POUY-PETIT	<b>7 121,80</b>
SAINT PUY	-49 427,71
VALENCE SUR BAISE	<b>217 601,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>860 084,37</b>

Le Conseil Municipal doit maintenant également approuver, par délibération, ces nouvelles attributions de compensation, dans un délai de 3 mois à compter de leur notification.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de :

- Prendre acte du rapport de la CLECT en date du 5 septembre 2016 (et notamment de sa partie 1, Proposition de modification pour 2015, autorisée par la clause de revoyure) joint à la présente délibération y inclus ses annexes ;
- Fixer les montants des attributions de compensation définitives pour 2015 après application de la clause de revoyure tels qu'indiqués ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport ci-joint de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées

